

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 14 octobre 2024 à 18h30, après convocation légale

Sous la Présidence de M. DICK Rémy

Etaient présents :

HERFELD Marie-Laurence	BALCERZAK Roland	JURCZAK Serge	ANDRE René
POSTAL Olivier	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	ROBINET David
SCHNEIDER Brigitte	SCHULTZ Laurent	FERRERO Marc	RENAUX Patricia
BECKER Patrick	CORAZZA Jean-Luc	SCHITZ Denis	FRADELLA Cédric
KORMANN Olivier	TACCONI Pierre	WEIS Mathieu	RECH Serge
ZIEGLER Damien	BERNARDI Alessandro	PAQUET Michel	SEGURA Olivier
MATHIEU Bertrand	REBSTOCK Alexandra	HATRI Aïcha	MENTION Fanny
HÖLSENBURGER Alexandre	PHILIPPE Lionel	SCHIVRE Marc	BAUR Denis
LORENTZ Maurice	BRUSCO Stephan	SAUVAGE Cathy	

Procurations :

HERGAT Michel	a donné procuration à	PAQUET Michel
LUCCHINI Marc	a donné procuration à	VEINNANT Bernard
ZENNER Bernard	a donné procuration à	BAUR Denis
COLIN Jean-Marie	a donné procuration à	HERFELD Marie-Laurence
BARILLARO Jérémy	a donné procuration à	BERNARDI Alessandro
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	DICK Rémy
FATTORELLI Viviane	a donné procuration à	PHILIPPE Lionel
POUGET Clémence	a donné procuration à	SCHULTZ Laurent
GHAMO Joseph	a donné procuration à	KORMANN Olivier

Absents excusés :

SCHREIBER Roger	GRILLO Marie	MELEO Guy	KASPAR COTRUPI Angèle
-----------------	--------------	-----------	-----------------------

Absents non excusés :

ACKER Christine	ENGELMANN Fabien	DEISS Murielle	BEY Michèle
ABATE Patrick	PAULY Elsa	VETZEL Caroline	GUERMANN Bernard
DEUTSCH André	LANGMAR Déborah	SCHUTZ Sylvie	

La séance débute à 18h39

*Suppression du point « proposition de modification rectificative des statuts du SMiTU » et ajout d'un point sur table :
Installation de Mme SAUVAGE Cathy, déléguée de Guénange.*

Membres en exercice :	59
Présents :	35
Procurations :	9
Absents :	15

Installation de Mme SAUVAGE Cathy

A partir du Point 2 :

Membres en exercice :	60
Présents :	36
Procurations :	9
Absents :	15

La séance se termine à 19h25

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

GLESER Philippe, Directeur Général des Services
AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale Adjointe des Services
LAMORLETTE Lisa, Directrice de Cabinet
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
MAIRE Jocelyn, Chargé de Communication
MOUCHARD Margot, Responsable des Assemblées
GIORDANO Michaël, Assistant Réseau
DITZLER Mylène, Assistante de direction

POINT I-7 – DELIBERATION N°2024/I-37 - AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LA RÉGION GRAND EST ET LE SMiTU EN MATIÈRE DE TRANSPORT SUR SON TERRITOIRE

La délibération n°2023/I-02 du Comité Syndical du SMiTU du 5 janvier 2023 actait la signature d'une convention de complémentarité entre la Région GRAND EST et le SMiTU en matière de transport sur son territoire.

Elle permet une coopération entre la Région GRAND EST et le SMiTU sur l'ensemble des services de transport de la Région assurant à la fois des déplacements internes et externes au ressort territorial du SMiTU.

La Région GRAND EST a souhaité soulever la problématique des élèves de la commune de FLORANGE scolarisés au lycée St-André d'OTTANGE, qui propose des options particulières (hôtellerie et optique).

Les élèves domiciliés dans le secteur de FLORANGE et scolarisés au Lycée Saint-André d'OTTANGE, dont l'organisation du transport relève du SMiTU, ne disposent pas d'un transport adapté à leur besoin dans l'offre proposée par le réseau urbain Citéline. Ces élèves se voient contraints de réaliser des correspondances, ce qui génère des temps de déplacement conséquents.

C'est pourquoi, à partir de l'année scolaire 2024-2025, et jusqu'au 31 août 2027, les parties s'entendent pour offrir à ces élèves domiciliés à FLORANGE et environs la possibilité d'utiliser un service associé à la ligne régulière FLUO 57 n°046 reliant METZ à OTTANGE (fiche-horaires jointe en annexe 1).

Le coût que le SMiTU devra verser à la Région GRAND EST par élève concerné s'élève à 658,32€ HT pour les élèves empruntant la ligne 046 METZ - AUDUN-LE-TICHE.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'autoriser le Président du SMiTU à signer l'Avenant n°2 à la convention de complémentarité entre la Région GRAND EST et le SMiTU en matière de transport sur son territoire ;
- d'inscrire les crédits au budget du SMiTU.

Le Bureau Syndical du 1^{er} octobre 2024 a donné un avis favorable.

La Commission Technique Réunie du 10 octobre 2024 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'autoriser le Président du SMiTU à signer l'Avenant n°2 à la convention de complémentarité entre la Région GRAND EST et le SMiTU en matière de transport sur son territoire ;
- d'inscrire les crédits au budget du SMiTU.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 15 octobre 2024

Le Président,
Rémy DICK

